



TABLE DE CONCERTATION  
CONTRE LES MAUVAIS TRAITEMENTS FAITS  
AUX PERSONNES ÂNÉES DE L'ESTRIE

# CHARTRE de la bientraitance envers les personnes âgées de l'Estrie



**ATTENDU QUE les aînés peuvent présenter un niveau élevé de vulnérabilité;**

**ATTENDU QUE les personnes qui œuvrent auprès des aînés ou les côtoient doivent contribuer à leur bientraitance;**

**ATTENDU QUE la maltraitance auprès des aînés est une forme de discrimination au sens de la Charte des droits et libertés de la personne;**

**LA PRÉSENTE DÉCLARATION PROPOSE AUX PERSONNES QUI ŒUVRENT AUPRÈS DES ÂNÉS OU LES CÔTOIENT D'ADHÉRER AUX PRINCIPES SUIVANTS :**

- Nous assurons aux personnes âgées un traitement exempt de toute manifestation d'abus;
- Nous assurons aux personnes âgées un environnement exempt de maltraitance;
- Nous prenons les mesures nécessaires pour que les personnes qui œuvrent auprès des personnes âgées, ou les côtoient, adoptent une attitude positive à leur égard;
- Nous assurons la confidentialité des informations obtenues, relatives au dévoilement de situations de maltraitance sauf si la personne âgée a donné son consentement pour les divulguer;
- Nous prenons les mesures nécessaires pour contrer les manifestations de maltraitance verbales, psychologiques, physiques et financières ainsi que les gestes, les moqueries et les insinuations;
- Nous soutenons dans leurs démarches les personnes âgées maltraitées;
- Nous convenons d'inclure les notions de prévention de la maltraitance dans les activités de sensibilisation et de formation.

(Nom de l'organisme)

En foi de quoi \_\_\_\_\_  
adhère à la charte de la bientraitance envers les personnes âgées.

Représenté par : \_\_\_\_\_

Signé à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_